



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**
 Oloron, Aspe, Ossau
 et leurs Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 11 MARS 2025

Délibération n° 2025 0306

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Lundi 3 mars 2025
 Secrétaire de séance : Jacques MARQUEZE

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Éric	X		
AGNOS	BERNOS	André		X	
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe	X		
ESCOU	CASABONNE	Jean		X	
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAU-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (5)	Excusés (5)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARREX	CAZALETS	Henri			X M. CHOPIN
NAVARREX	CHOPIN	Marjorie	X		
NAVARREX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARREX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François		X	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		

SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond		X	
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NAVARREX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2025_0306
ETUDES SUR LE GAVE D'ASPE, LE SADUM ET LE BARALET
ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS
Rapport n°2025_0306 : rapporteur : Louis BENOIT**RAPPEL :**

La dernière crue marquante du gave d'Aspe et de ses affluents sur la Haute Vallée s'est produite dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024. Au cours de cet événement, les différents cours d'eau ont montré un fort pouvoir érosif se traduisant par des encoches d'érosion en berge et une forte capacité de transport avec des apports massifs sur certains cônes de déjection.

Cette crue a impacté de nombreux enjeux et biens (bâti, restaurant, épicerie, camping, véhicules, etc.) et affecté les réseaux (voirie, eau potable, assainissement, électricité, etc.). Les activités économiques locales liées au pastoralisme, au tourisme et au trafic transfrontalier ont également été impactées.

Par délibération n°2024_1207 en date du 10 décembre 2024, le SMGOAO a décidé d'engager une analyse particulière sur ce secteur.

L'objet de cette étude est de mieux comprendre le fonctionnement du gave d'Aspe et de ses principaux affluents en amont du vallon aspois (pont d'Esquit) et de rechercher des solutions pour

limiter l'impact des crues torrentielles au droit des enjeux. La caractérisation de la crue du 6/7 septembre 2024 est également demandée.

Cette étude sera affinée sur deux secteurs à enjeux regroupés qui ont été particulièrement impactés au cours de la crue de septembre 2024 :

- Le bourg d'Etsaut,
- Le bourg d'Eygun.

En complément, une étude sur le secteur du Baralet (Borce) sera menée avec le service du RTM dans le cadre d'une convention de coopération qui pourrait réunir le service du RTM, le SMGOAO et la commune de Borce.

L'objet de cette étude sera le suivant :

- Réaliser un retour d'expérience de l'évènement du 6/7 septembre 2024 sur le bassin versant du Baralet,
- Effectuer la mise à jour de l'aléa torrentiel compte tenu des modifications morphologiques du cours d'eau,
- Faire des propositions pour limiter le risque lié aux crues torrentielles sur les enjeux, et notamment pour assurer la continuité d'accès au quartier Bérat du Bas.

Pour assurer le suivi des études, des comités de pilotage particuliers seront constitués et réuniront à minima :

- Les représentants des communes concernées
- Les représentants du SMGOAO
- Des représentants des services de l'Etat
- Des représentants du service RTM
- Des représentants de la DIRA / SNCF / EDF
- Des représentants des partenaires financiers
- Et au besoin, toute personne intéressée par le projet

Pour le secteur du bassin versant du gave d'Aspe en amont du pont d'Esquit, une consultation a été engagée en janvier 2025, l'analyse des offres en cours.

En première approche, le montant moyen des offres se porte à environ 180 000,00 € HT soit 216 000,00 € TTC.

A noter que la Région Nouvelle Aquitaine a déjà accordé son aide financière sur ces opérations lors de sa commission permanente en date du 17 février 2025.

En ce qui concerne la dotation de solidarité au titre des catastrophes naturelles, il subsiste de nombreuses incertitudes (délais, taux, ...) quant à son attribution.

Aussi, considérant le montant prévisionnel à engager, le SMGOAO va solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en complément de la subvention déjà accordée par la Région Nouvelle Aquitaine.

Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude globale gave d'Aspe en amont du pont d'Esquit : <i>Tranche ferme + Levés topographiques + Scenarii complémentaires + Analyse spécifique de la zone entre le camping d'Urdos et la centrale hydroélectrique du Baralet</i>	180 000 € HT	Partenaires financiers : - Etat, via le Fonds Vert : <i>(30% du montant TTC)</i> - Agence de l'Eau Adour-Garonne : <i>(30% du montant TTC)</i> - Région Nouvelle-Aquitaine : <i>(20% du montant TTC)</i> Autofinancement SMGOAO :	64 800 € 64 800 € 43 200 € 43 200 €
Total opération HT :	180 000 € HT		
TVA (20%) :	36 000 €		
TOTAL Dépenses :	216 000 € TTC	TOTAL Recettes :	216 000 €

Le plan de financement pourrait être amené à évoluer en fonction des sollicitations et des retours des partenaires financiers.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget prévisionnel 2025 en section de Fonctionnement.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** Le présent rapport
- **Autorise** Le Président à solliciter auprès des partenaires financiers (Etat en vue de l'obtention d'une aide financière au titre du Fonds Vert et Agence de l'Eau Adour Garonne) les aides les plus élevées
- **Autorise** Le Président à signer la convention de coopération pour la réalisation de l'étude spécifique sur le secteur du Baralet
- **Autorise** Le Président à poursuivre l'ensemble des démarches suivantes :
 - Suivre le déroulement des opérations
 - Solliciter les services de l'Etat (DDTM / RTM) pour les besoins des études
 - Engager toutes les démarches administratives nécessaires
 - Signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des opérations



Le Président

Patrick MAUNAS

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	23
<u>Pouvoir :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	24
POUR :	24
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0